

Monsieur Dominique LAGARDE
Maire
Mairie d’Auzeville-Tolosane
8 allée de la Durante
31 320 AUZEVILLE-TOLOSANE

Toulouse, le

Objet : Modification du PLU d’Auzeville-Tolosane.

Monsieur le Maire,

Vous avez adressé au SMEAT par courrier du 21 mars 2024 le projet de modification de votre PLU, pour avis sous 1 mois. Le dossier a fait l’objet d’une instruction au regard des dispositions du SCoT en vigueur et je vous fais part de notre analyse :

- L’objet de la modification porte sur divers points :
 - Intégrer des remarques formulées par le contrôle de légalité.
 - Modifier à la marge certains articles du règlement écrit.
 - Ouvrir à l’urbanisation une zone située sur le secteur des Minimes et une parcelle située sur le secteur d’Argento, afin que la commune puisse répondre aux objectifs du PADD en termes d’accueil démographique et de production de logement à l’échelle de son territoire communal.

Les deux premiers objets de la modification n’appellent pas d’observation du SMEAT.

- Sur le dernier point, la commune doit produire près de 800 logements pour avoir la capacité d’accueillir un peu plus de 2000 habitants supplémentaires d’ici 2032. Une étude de densification urbaine identifie les potentialités des différents quartiers de la commune. Cette étude intègre par ailleurs les objectifs de réduction de la consommation d’ENAF sur la période 2021/2031, le projet de modification du PLU indiquant un besoin foncier de 7,18 hectares pour une enveloppe mobilisable de 11,05 hectares maximum. Considérant d’une part le positionnement en ville intense de la commune et les recommandations du SCoT en nombre de logements par hectare, et d’autre part la réponse de la commune aux objectifs de diminution des ENAF, le SMEAT ne formule pas d’observation particulière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l’assurance de ma considération distinguée.

La Présidente du
SMEAT

Annette LAIGNEAU